



Mairie de Bouquet

Le Puech et Serre de Vignes

30580 Bouquet

Tel : 04 66 72 94 86

E-mail : mairie.bouquet@wanadoo.fr

Site internet : www.mairiedebouquet.com

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 8 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le huit décembre, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune de BOUQUET se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame Catherine FERRIÈRE, Maire.

Présents : Catherine Ferrière, Fabienne Guessab, Thierry Lattard, Gillian Colledge, Yves Jouano, Valérie Ménard, Serge Perles, Serge Quintane, Sylvie Revillon, Hélène Ruffenach

Absent excusé : Christian Banides, qui donne procuration à Thierry Lattard

La séance est ouverte à 18h05.

1. **Délibération concernant la baisse du prix de l'eau pour les habitants de la commune.**

Madame le Maire, Catherine Ferrière rappelle que, comme cela a été expliqué à la réunion publique « PLU » du 25 novembre dernier, le conseil municipal, après une étude chiffrée, propose au vote une baisse du prix de l'eau à compter du 1^{er} Janvier 2015.

Elle passe la parole à la 1^{ère} adjointe qui a instruit le dossier.

Fabienne Guessab rappelle que l'objectif de cette baisse est d'inciter à une consommation maîtrisée : la baisse du prix du m³ de l'eau sera plus importante pour les habitants qui consomment peu.

Cette baisse se fera par le biais d'une tarification modulée selon la consommation réelle de l'abonné. Une nouvelle tranche est ajoutée au barème présenté à cette réunion, à savoir un prix inchangé par rapport à l'existant pour une consommation dépassant 600m³ par semestre.

Nouvelle tarification :

- supérieur à 600 m³ par semestre : tarif actuel soit 2,92 € m³
- de 150 m³ à 600 m³ par semestre : -0,50 € de baisse = 2,42€ m³
- de 60 à 150 m³ par semestre : - 0,75 € de baisse = 2,17 € m³
- inférieur à 60 m³ par semestre : - 1 € de baisse = 1,92 € m³

La facturation continuera à se faire par semestre.

Yves Jouano demande s'il ne serait pas préférable d'appliquer le même tarif progressif pour tout le monde (un prix bas pour les premiers 60m³, un prix plus élevé pour les 60m³ suivants et ainsi de suite). On lui répond que cela serait trop compliqué pour la Trésorerie qui s'occupe de notre facturation.

La baisse du prix de l'eau entrainera une perte de revenu modique pour la commune, mais il restera, selon les calculs, une marge suffisante permettant de couvrir les frais d'entretien du réseau.

Délibération votée à l'unanimité : 11 voix pour, 0 abstention, 0 contre.

2. **Délibération concernant le partage des frais de réfection de la voirie de Crouzet avec la commune de Lussan.**

La commune de Lussan nous invite à partager le coût de la réfection de la rue principale de Crouzet/Vendras, mitoyenne entre les deux communes. Le coût total de cette opération s'élevant à 7175 €, la commune de Bouquet devrait ainsi prendre en charge la moitié, soit 3587,50 €. Le Conseil Municipal estime que cette solution est équitable et raisonnable et se félicite de cet exemple de coopération entre les 2 communes voisines.

Délibération votée à l'unanimité : 11 voix pour, 0 abstentions, 0 contre.

3. **Budgétisation de l'entretien du DFCI 19 à la demande du syndicat mixte DFCI du Mont Bouquet.**

Madame le maire, Catherine Ferrière donne la parole au 2^{ème} adjoint Thierry Lattard qui fait part de la demande du syndicat mixte DFCI.

Il s'agit de la réfection du DFCI 19, chemin qui est stratégique en terme de lutte contre l'incendie, reliant deux routes départementales, mais qui est majoritairement tracé sur les parcelles privées, seule une petite partie traversant des terrains communaux.

Une première demande de débroussaillage et de recalibrage de ce DFCI a été refusée par la commune il y a deux ans, au vu des résultats d'un appel d'offres, les prix s'avérant trop élevés par rapport au coût estimé par le Conseil Général. Un deuxième appel d'offres a été lancé ; le prix offert par le soumissionnaire moins-disant reste très élevé (27055€ avec la maîtrise d'œuvre), mais des subventions ramèneront le coût à prendre en charge par la commune à 8116 €. Puisque la dernière contribution faite par la commune au syndicat mixte pour l'entretien (obligatoire) des DFCI sur son territoire remonte à 2011, et que les subventions vont certainement devenir moins généreuses dans les années à venir, le Conseil Municipal estime qu'il est judicieux d'accéder à la demande du syndicat mixte et de faire effectuer les travaux nécessaires sur la DFCI 19.

Il est rappelé que le bois qui sera coupé lors du débroussaillage appartient aux propriétaires des terrains concernés, soit privés soit communaux. Le Conseil Municipal veillera tout particulièrement sur ce point pendant les travaux et réfléchira le moment venu sur la distribution du bois coupé appartenant à la commune.

Il est déjà certain que la commune devra lancer dès l'année prochaine des travaux importants d'entretien et de réfection sur deux autres DFCI traversant son territoire, notamment pour améliorer la protection contre les dégâts d'eaux de ruissellement. Puisque le coût de l'entretien des DFCI est estimé en moyenne à 2500 € par an, le Conseil Municipal considère qu'il devra anticiper sur cette nécessité en budgétisant dorénavant cette somme année sur année. Ce poste pourrait éventuellement être couvert en y consacrant les revenus tirés de la vente des coupes de bois ou de l'affouage.

La décision approuvant l'entretien du DFCI 19 est votée à l'unanimité : 11 voix pour, 0 abstention, 0 contre.

4. Délibération relative à la modification des statuts d'Alès Agglomération.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les modifications des statuts d'Alès agglomération qu'elle a transmis à tous les conseillers après l'approbation de ces modifications au Conseil de Communauté.

Après un débat du conseil sur les statuts et ses modifications, elle suggère l'élaboration d'un texte qui explicite le souhait des élus de Bouquet qui sera annexé au vote et transmis à l'Agglo.

Le Conseil Municipal procède donc au vote sur la modification des statuts ainsi que sur deux annexes qui donnent la position de la commune. Celle-ci repose notamment sur un refus de voir les compétences en matière d'urbanisation et de maîtrise foncière passer automatiquement à Alès Agglomération, ainsi que sur le souci d'une meilleure prise en compte des spécificités des petites communes rurales à l'intérieur de celle-ci.

Après avoir débattu et délibéré, le conseil municipal de Bouquet a procédé au vote des modifications des statuts arrêtés par le conseil de Communauté d'Alès Agglomération lors de sa séance du 25 Septembre 2014

Vote à l'unanimité contre

Contre : 11

Abstention : 0

Pour 0

Les modifications des statuts d'Alès Agglo ont retenu toute l'attention des conseillers, ont été lus par tous et discutés ce 8 décembre 2014 lors de la séance du conseil municipal.

Le conseil municipal transmet au président d'Alès Agglo, ainsi qu'à tous les conseillers communautaires 2 annexes qui explicitent ce vote de désapprobation de la modification des statuts et des transferts de compétence. Ces deux annexes portent sur quelques points essentiels et sont votées à l'unanimité.

Annexe 1 :

Le conseil municipal de Bouquet exprime sa ferme opposition au transfert automatique à la Communautés d'agglomération « Alès Agglomération », de :

la compétence relative à la réalisation des plans locaux d'urbanisme, PLUs, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale, ainsi qu'à la gestion des permis, déclarations de travaux et certificats d'urbanisme.

Le conseil municipal de Bouquet affirme que la communauté de communes - qui n'est pas une collectivité territoriale au sens de la Constitution - n'est légitime qu'en tant qu'outil partagé au service des communes qui la composent, et non l'inverse.

Le conseil municipal de Bouquet considère que les dispositifs et les procédures actuellement en vigueur (SCOT, PLH, Schémas directeurs) permettent et suffisent à la nécessaire coordination des politiques d'urbanisme au niveau de l'agglomération. Ils sont en accord avec les intérêts spécifiques des communes.

Le conseil municipal de Bouquet vote le maintien de la compétence d'urbanisme qu'elle tient à conserver, ainsi que la gestion des demandes qui s'y réfèrent.

Le conseil municipal de Bouquet veut conserver la maîtrise du foncier afin de gérer le développement de son territoire en pleine responsabilité.

Annexe 2 :

Le conseil municipal de Bouquet explicite ci-après quelques remarques sur les modifications des statuts et les transferts de compétence :

Le conseil municipal de Bouquet souhaite que l'agglomération à laquelle elle appartient soutienne les investissements concernant l'assainissement public sur tout le territoire

Le conseil municipal de Bouquet souhaite que l'agglomération à laquelle elle appartient soutienne les investissements aux énergies renouvelables (hors énergies fossiles)

Le conseil municipal de Bouquet souhaite que l'agglomération à laquelle elle appartient continue à préserver la proximité et la qualité des services de restauration scolaire auxquels les parents et les élus sont très attachés.

Le conseil municipal de Bouquet demande qu'une attention particulière soit apportée aux communes rurales de garrigues à vocation majoritairement agricole et à faible densité de population.

5. Décision modificative pour transfert de compte.

Madame le Maire explique qu'en raison de la clôture des opérations comptables au 12/12/2014 et afin de régulariser les dépenses et les recettes sur les comptes budgétaires fixés par le percepteur, elle demande au conseil municipal de l'autoriser à modifier, si nécessaire, les prévisions budgétaires dans la limite de l'enveloppe votée.

La délibération est votée à l'unanimité : **11 voix pour, 0 abstention, 0 contre.**

6. Questions diverses.

Madame le Maire donne des informations sur le déroulement du Congrès des Maires de France à Paris fin novembre auquel elle a assisté.

Elle a participé à des débats sur l'avenir des communes, les nouvelles communes et les intercommunalités.

Elle fait part du souci partagé des maires des communes de moins de mille habitants qui entrevoient la baisse des dotations de l'état ainsi que la perte de compétence au profit des intercommunalités avec inquiétude. Elle a rencontré nombre de maires de communes rurales qui proposent de nouvelles solutions de solidarités pour conserver leurs spécificités.

M. Thierry Lattard donne des informations sur la réunion sur la commission ruralité organisée par Alès Agglo. Il est question, entre autres, de constituer des projets pouvant être pris en compte pour un financement par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). Le Conseil Municipal entamera une réflexion sur des projets visant la promotion de l'activité économique locale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Le Maire

Catherine FERRIÈRE